

inf'ohgpi



Brève
septembre 2009

Entreprises d'application et Fabricants de peinture et revêtements anticorrosion

Rubrique : Informations du Conseil d'Administration (197 ème du 24/09/09)

Accord RTE / Profession - sur les garanties homologables

Depuis plusieurs années, RTE (gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité) s'est engagé dans une démarche d'amélioration continue de la qualité des prestations et de la sécurité des intervenants sur le réseau de transport d'électricité. Cette recherche constante de qualité et de performance est une source essentielle de progrès pour :

- exploiter le réseau dans les meilleures conditions de sûreté,
- garantir la sécurité au travail des intervenants,
- intervenir au coût le plus juste pour la collectivité,
- respecter l'environnement.

Dans ce contexte, à la demande de RTE et notamment sous l'impulsion d'Eric Poirier, et de Robert Marchello relayé par Rémy Brandel, tous trois Administrateurs de l'OHGPI, un travail a été engagé depuis fin 2007 entre RTE et les représentants de la profession, à propos des garanties homologables sur les travaux de maintenance des pylônes électriques du parc géré par RTE. Ces échanges ont permis d'établir un projet de garanties homologables qui a été soumis à l'approbation du Conseil d'Administration qui a émis un avis globalement favorable.

RTE a été informé de cet avis favorable. Ces garanties seront prises en compte à compter de 2010 dans les nouvelles attributions de marché.

Cet accord est une avancée vers la recherche de qualité voulue par la Filière Anticorrosion Peinture.

Groupe de travail sur les intumescents

Le groupe de travail sur les intumescents, rebaptisé groupe de travail PPI (Protections Passives Incendie), s'est réuni quatre fois depuis sa création. Le groupe s'est penché sur les demandes de garanties actuelles du marché, la réglementation européenne actuelle et a établi une typologie des revêtements concernés. Il a sollicité l'avis du Conseil sur deux points essentiels pour la poursuite de ces travaux:

- prise en compte ou non des garanties nécessaires aux clients n'entrant pas à ce jour dans le champ de compétence de l'OHGPI comme l'aptitude anti-feux,
- mise en cohérence ou non des garanties proposées à l'homologation par le groupe de travail avec les attentes exprimées par certains clients.

Le Conseil s'est prononcé sur les orientations à prendre en compte par le groupe de travail. Ce dernier se réunira à nouveau le jeudi 5 novembre 2009.

Traitement des demandes d'homologation

95 % des demandes d'homologations sont actuellement traitées via le site internet, ce qui se traduit par un gain de temps appréciable dans le traitement de ces demandes. Des améliorations peuvent encore être apportées au niveau des temps de traitement par la réduction des mises en modification de certaines demandes résultant d'anomalies de saisie du dossier. Une campagne d'information va être menée prochainement pour rappeler quelques règles de base visant à réduire de façon significative ce nombre de mise en modification de dossier.

Vos avis sur tous sujets nous intéressent : adressez-nous vos observations.

tél : 01 58 05 07 57 • fax : 01 56 68 00 48 • e-mail : info@ohgpi.com • site : www.ohgpi.com

Faisons évoluer et connaître ensemble la haute technologie de nos professions.